

Bibliothèque Universitaire
Direction-Affaires générales

Affaire suivie par
Mme Carine El Bekri-Dinoird
Réf :017-005 /CEB

Tél : 03 26 90 39 20
carine.elbekri@univ-reims.fr

Reims, le mercredi 6 octobre 2021

La directrice de la bibliothèque universitaire
à
Messieurs les vice-présidents de l'université de
Reims Champagne Ardenne
Madame la directrice générale des services
adjointe

Objet : Déclaration de San Francisco (Declaration on Research Assessment – DORA)

Un groupe de rédacteurs en chef et d'éditeurs de revues savantes s'est réuni à San Francisco en Californie le 16 décembre 2012, dans le cadre du congrès annuel de l'American Society for Cell Biology (ASCB). Ce groupe a élaboré un ensemble de recommandations, désormais appelé « Déclaration de San Francisco » sur l'évaluation de la recherche ».

Les indicateurs bibliométriques ou de classement des revues, tels que le facteur d'impact (FI), sont aujourd'hui fréquemment utilisés pour évaluer les productions scientifiques lors de décisions de financement, de recrutement ou de promotion notamment. Pourtant, en tant qu'outil d'évaluation de la recherche, ils présentent des lacunes. En signant la Déclaration de San Francisco (San Francisco Declaration on Research Assessment - DORA) aux côtés de nombreux organismes de recherche et institutions, l'université de Reims Champagne Ardenne soutiendrait l'adoption de meilleures pratiques en matière d'évaluation de la recherche. Cette signature compléterait l'adoption de la Charte de la science ouverte de l'URCA par le Conseil d'administration le 22 juin 2021.

Dans cette optique, il est essentiel de comprendre que le facteur d'impact présente un certain nombre d'insuffisances bien documentées en tant qu'outil d'évaluation de la recherche. Ce qui suit formule des recommandations visant à améliorer la façon dont la qualité des résultats de la recherche est évaluée. D'autres éléments de production scientifique que les articles prendront une importance accrue dans l'évaluation de l'efficacité des travaux de recherche à l'avenir (comme, par exemple, la production de plans de gestion des données, de rapports d'évaluation, ou encore les activités d'animation scientifique, d'expertise, de recherche/montage de partenariats, de participation à des revues/platformes, de



constitution de jeux de données), mais l'article, contrôlé par des pairs, demeurera une production scientifique essentielle entrant dans l'évaluation de la recherche. Par conséquent, les recommandations de la déclaration de San Francisco portent au premier chef sur les pratiques relatives aux articles publiés dans des revues à comité de lecture, mais elles peuvent et devraient s'étendre à d'autres productions, comme les jeux de données, en tant que résultantes importantes de la recherche. Ces recommandations s'adressent aux agences de financement, aux établissements d'enseignement et de recherche, aux revues, aux organismes pourvoyeurs d'indicateurs et à chaque chercheur.

Ces recommandations s'articulent autour de trois principes fondamentaux :

- ne plus s'appuyer sur les indicateurs bibliométriques ou de classement des revues, comme les facteurs d'impact, dans le financement des projets et l'avancement de carrière du chercheur (nominations, promotions) ;
- évaluer la recherche sur sa valeur intrinsèque (la qualité de l'article) plutôt qu'en fonction de la revue où elle est publiée (le prestige de la revue) en privilégiant le contenu plutôt que le contenant ;
- exploiter au mieux les possibilités offertes par la publication en ligne et promouvoir la liberté éditoriale des chercheurs (comme la levée de restrictions inutiles sur le nombre de mots, de figures et de références dans les articles et l'exploration de nouveaux indicateurs d'importance et d'impact).

Les signataires de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche soutiennent l'adoption des pratiques suivantes pour l'évaluation de la recherche.

Recommandation générale

Ne plus s'appuyer sur les indicateurs bibliométriques ou de classement des revues, tels que les facteurs d'impact, comme succédané d'appréciation de la qualité des articles de recherche individuels, pour évaluer les contributions d'un scientifique en particulier ou pour prendre des décisions en matière de recrutement, de promotion ou de financement.

Pour les établissements

Afficher explicitement les critères utilisés dans les décisions de recrutement, de titularisation et de promotion, en soulignant clairement, surtout pour les chercheurs débutants, que le contenu scientifique d'un article est beaucoup plus important que les indicateurs de publication ou l'image de marque de la revue dans laquelle il a été publié.

Aux fins de l'évaluation de la recherche, tenir compte de la valeur et de l'impact de tous les résultats de travaux de recherche (y compris les jeux de données et les logiciels) en plus des publications scientifiques, et envisager un large éventail de mesures d'impact, y compris des indicateurs qualitatifs sur les retombées des travaux, comme leur influence sur les politiques et les pratiques.

Ce que cela implique pour les chercheurs :

- Lors d'une participation à des commissions prenant des décisions de financement, d'embauche, de titularisation ou de promotion : produire des évaluations fondées sur le contenu scientifique plutôt qu'à partir des indicateurs de publication.

- Le cas échéant, citer la littérature primaire dans laquelle les observations ont été rapportées en premier plutôt que les articles de synthèse afin d'en attribuer le mérite à bon escient.
- Promouvoir et enseigner les bonnes pratiques qui mettent l'accent sur la valeur et l'influence des résultats spécifiques de la recherche.

Les Editions et Presses Universitaires de Reims sont signataires de la déclaration de San Francisco et en respectent les recommandations, notamment :

- en encourageant des pratiques responsables en matière de droit d'auteur et la fourniture d'informations sur les contributions spécifiques de chaque auteur ;
- que ses revues soient en libre accès ou sur abonnement, en supprimant toutes les restrictions de réutilisation des listes de références dans les articles et les mettant à disposition dans le cadre du Creative Commons Public Domain Dedication.
- en proposant à leurs auteurs une politique d'auto-archivage qui autorise le dépôt immédiat de la contribution dans une archive ouverte

Site pour faire partie des signataires de la Déclaration de San Francisco :

<https://sfdora.org/>

Carine El Bekri-Dinoird